



HAL
open science

**Compte rendu de Dominique Robert et Martin
Dufresne, Actor-Network Theory and Crime Studies.
Explorations in Science and Technology.**

Romain Juston

► **To cite this version:**

Romain Juston. Compte rendu de Dominique Robert et Martin Dufresne, Actor-Network Theory and Crime Studies. Explorations in Science and Technology.. Lectures, 2015. hal-02175560

HAL Id: hal-02175560

<https://hal.science/hal-02175560>

Submitted on 5 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Lectures
Les comptes rendus

Dominique Robert et Martin Dufresne, *Actor-Network Theory and Crime Studies. Explorations in Science and Technology*

Romain Juston



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lectures/18731>

ISSN : 2116-5289

Éditeur

Centre Max Weber

Ce document vous est offert par Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)



Référence électronique

Romain Juston, « Dominique Robert et Martin Dufresne, *Actor-Network Theory and Crime Studies. Explorations in Science and Technology* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2015, mis en ligne le 03 septembre 2015, consulté le 05 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/18731>

Ce document a été généré automatiquement le 5 juillet 2019.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Dominique Robert et Martin Dufresne, *Actor-Network Theory and Crime Studies. Explorations in Science and Technology*

Romain Juston

- 1 Développée dans les années 1980 par des chercheurs de l'École des Mines de Paris¹, la Théorie de l'acteur-réseau (TAR) est fréquemment mobilisée pour rendre compte des activités à composante technique et technologique. En se donnant pour objet la criminalité et son traitement juridique et judiciaire, le projet de cet ouvrage est alors d'enrichir les domaines d'étude pour lesquels la mobilisation de la TAR est heuristique. Pour ce faire, les différentes contributions procèdent par deux voies distinctes. Certaines s'appuient sur des enquêtes empiriques pour montrer l'intérêt de la TAR dans la construction d'une question de recherche puis dans l'analyse des données issues d'enquêtes de terrain sur la criminalité ; d'autres cherchent à établir une utilité générale des concepts de la TAR pour les *Sciences and Technology Studies* (STS), plutôt qu'à spécifier un intérêt qui soit propre à l'étude de la criminalité.
- 2 Le premier type de contributions que nous avons identifié repose sur la présentation de données empiriques sur la criminalité, lesquelles invitent à piocher dans la TAR des formes de conceptualisations utiles pour conduire des enquêtes de terrain, construire des questions de recherche et analyser des données empiriques. Pour ce faire, les auteurs procèdent de façons diverses. Plusieurs contributions cherchent à mobiliser la TAR en complément d'autres cadres théoriques afin de les compléter ou de les discuter. Le chapitre relatif à la prévention de la criminalité présentée par Jakob Demant et Ella Dilkes-Frayne interroge ainsi le modèle de la « *Situational Crime Prevention* » (SCP) à partir des outils de la TAR. Selon ce modèle, le fait de commettre ou non un délit résulte d'un comportement rationnel d'évaluation des opportunités et des risques associés. La TAR, quant à elle, éclaire le processus dans un temps plus long, en prise avec un nombre plus important d'acteurs. Ce déplacement permet ainsi d'éclairer ce qui se joue dans les

contrôles anti-drogue à l'entrée des festivals, qui constitue l'une des deux études de cas présentées dans le chapitre. Conscients du risque qu'il y a à se faire repérer par les chiens à l'entrée du festival, les participants désireux de consommer de la drogue peuvent alors choisir de le faire avant leur arrivée sur place. Le chapitre qu'Anne-Cécile Douillet et Laurence Dumoulin consacrent au développement de la vidéosurveillance poursuit le même objectif, à savoir importer des outils de la TAR qui leur semblent posséder une valeur heuristique particulière pour leur objet, et rendre compte de façon critique du surplus analytique ainsi généré. La question est la suivante : pourquoi une ville s'engage-t-elle, ou non, dans la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance ? La recherche vise à expliquer par le même type de cause le succès ou l'échec de ce genre de projet, ce qui renvoie à ce que les STS ont appelé le principe de symétrie. Pour cela, les auteures rendent compte des capacités différenciées des acteurs pour mobiliser des alliés tout au long d'un réseau hétérogène rassemblant des humains, des normes, des caméras, des commissariats, des logiciels, etc. L'intérêt de cette contribution est de combiner cette attention à l'ensemble du réseau avec une lecture fondée sur les apports de la sociologie de l'action publique. En définitive, l'alliage théorique mis en œuvre ici permet de fournir une explication compréhensive de la diffusion de la vidéosurveillance, capable de prendre en compte les effets des changements de configurations politiques. Dans le contexte d'une enquête sur les images de corps de femmes violentées et leur mobilisation dans le contexte judiciaire, Dawn Moore et Rashmee Singh cherchent à combiner la TAR avec les études féministes, opérant un déplacement avec ces dernières. Il s'agit ainsi de ne pas partir de concepts comme celui du patriarcat, mais plutôt de commencer l'enquête par le suivi attentif du réseau². Ainsi, ce travail permet de rendre compte des différentes séquences du processus judiciaire au cours desquelles la circulation de ces photographies vient servir d'appui aux pratiques consistant à recueillir des indices, formuler un témoignage ou établir la preuve qu'une femme est victime de violences.

- 3 D'autres contributions parviennent à convaincre de l'intérêt d'une mobilisation de la TAR pour conduire des enquêtes sur le crime, sans recourir à une combinaison des approches, mais en problématisant leur objet d'étude comme un réseau au long duquel des entités sont traduites³. Martin Dufresne étudie ainsi un célèbre article scientifique sur l'ADN sous l'angle de la fabrication et de la diffusion de sa « proposition scientifique » (p. 38). Le chapitre décrit le processus au cours duquel les gènes sont extraits du laboratoire pour être « traduits » dans une revue scientifique, ce qui confère aux gènes un gain social et un pouvoir politique. La portée critique de la démarche, quoique connue⁴, est saisissante : au laboratoire, le technicien tranche, juge et délibère pour interpréter les données dont il dispose en fonction des items que lui offre le protocole qu'il doit suivre ; ce n'est que dans un second temps que la proposition scientifique inscrite dans l'article gagnera en robustesse, dès lors qu'elle sera alignée avec celles des autres chercheurs qui s'en saisiront. La TAR s'avère aussi être une boîte à outils performante pour rendre compte des situations de controverse hors des laboratoires. Cédric Moreau de Bellaing consacre un texte à ce que l'introduction du Taser fait aux pratiques policières. Pour cela, il étudie la controverse qui a accompagné sa mise en œuvre : le Taser permet-il d'éviter des bavures policières ou bien risque-t-il d'entraîner des formes d'escalade de la violence ? Pour répondre à cette question, l'auteur emprunte à la TAR sa façon de problématiser les phénomènes sociaux. En effet, ce n'est pas le Taser qui est au centre de la controverse, mais le réseau arme-policier-personne-situation. Ce changement d'échelle permet alors à l'auteur d'apprécier les différents rebonds de la controverse (la police passe de l'enthousiasme au scepticisme) et de rendre compte des nouvelles pratiques créées par le

dispositif (comme l'intimidation). Ce faisant, l'introduction du Taser recompose le réseau dans son ensemble, ce qui invite le chercheur à sortir d'une vision trop linéaire de ce que l'introduction d'une technologie fait aux pratiques de ceux qui la mettent en œuvre.

- 4 Les autres contributions de l'ouvrage poursuivent une autre visée. Leurs auteurs cherchent à convaincre de l'utilité des méthodes, postulats et concepts de la TAR pour les STS en général et pour les études sur la criminalité en particulier, l'articulation entre ces deux domaines étant finalement peu travaillée dans ces textes. Pour atteindre cet objectif, les chapitres 4 et 6 ne s'appuient sur aucune enquête empirique, autrement que pour illustrer un propos théorique. Anita Liam propose ainsi de considérer le crime comme un objet « messy », c'est-à-dire brouillon, afin de donner à voir tout le travail d'épuration du désordre que les acteurs juridiques et judiciaires doivent réaliser pour assurer une certaine cohésion entre les différents maillons de la chaîne pénale⁵. Par exemple, l'introduction d'une loi peut renvoyer à cette opération de nettoyage, ou bien le suivi d'une affaire peut donner à voir l'important travail normatif des juges, au cours duquel des notions juridiques sont redéfinies (comme celle de « délai raisonnable »). Une étude de cas permet d'illustrer le propos mais l'écart reste cependant important entre les données d'enquête et le projet de « théoriser le crime à partir de son ontologie » (selon les principes de la post-ANT⁶, que l'auteure évoque sans la définir ni spécifier son intérêt pour le cas étudié). Dans le chapitre rédigé par Michael Mopas, il s'agit de réfléchir au rôle critique que peut jouer la criminologie dès lors qu'elle contribue à « ouvrir la boîte noire » des objets qu'elle travaille. Ce rôle critique peut s'exercer à partir d'une exigence que la criminologie partage avec les STS : la diffusion de ce type de travaux auprès du public (*to go public*, p. 82). Faute de référence à une enquête de terrain sur ce type d'objets, on sort de ce chapitre convaincu que la démarche proposée pourrait s'appliquer aux STS en général, sans saisir précisément l'intérêt spécifique de cette thèse pour des savoirs de type criminologique censées constituer l'objet central de l'ouvrage.
- 5 Les deux derniers chapitres traitent de l'identification par analyse génétique du point de vue de l'opération d'analyse sociologique des données. Si l'on apprend peu de choses des enquêtes menées dans les laboratoires des généticiens, on est plutôt invité à suivre les chercheurs dans leurs laboratoires de sciences sociales lorsqu'ils convoquent les concepts de la TAR pour comprendre la nature de l'expertise génétique. C'est l'utilisation par les profanes des rapports d'expertise ou des articles scientifiques qui intéresse les auteurs, respectivement au sein des arènes judiciaire et politique. Bertrand Renard nous livre ainsi les recettes auxquelles il a recours pour mobiliser six concepts de la TAR dans son travail sur l'expertise judiciaire. On se reportera aux autres productions⁷ de l'auteur pour accéder à la base empirique de l'effort théorique réalisé ici. Le dernier chapitre, rédigé par les coordonnateurs de l'ouvrage, porte également sur l'identification génétique, mais analyse cet objet par un unique emprunt à la TAR : la notion de *factish*, fusion des termes *fact* et *fetish*. Cette notion permet d'éclairer les situations où des scientifiques expliquent comment procède l'identification par analyse génétique. Ce n'est pas le contenu (*what*) de l'explication aux profanes qui est analysée ici mais la façon dont est organisée l'explication (*how*), notamment à travers la variété des actants conviés dans l'argumentation. Au terme de cette analyse, l'auteur nous dit que le social n'a plus à être considéré comme une « pollution » du discours scientifique, mais comme une condition de possibilité de sa formulation. On retiendra alors la thèse selon laquelle les faits sont d'autant plus vrais qu'ils sont fabriqués⁸.

- 6 La limite de ce deuxième ensemble de contributions, particulièrement visible dans les deux derniers chapitres, relève du paradoxe : les auteurs renvoient systématiquement à la fabrication concrète des faits, sans pour autant la décrire à partir d'enquêtes de terrain. Néanmoins, cette perte est contrebalancée par l'objectif de ce type de travaux, qui déplacent la discussion au niveau théorique et invitent ainsi à la poursuite d'enquêtes équipées de cette grille de lecture. Si les contributions du premier type se distinguent par les combinaisons d'approches qu'elles mettent en œuvre et par des formulations de questions de recherche originales pour étudier la criminalité, nul doute cependant que les lecteurs souhaitant en apprendre davantage sur la TAR liront avec intérêt les contributions du second type, en tant qu'elles contribuent également à fournir un manuel de TAR *en action*.

NOTES

1. Madeleine Akrich, Michel Callon, Bruno Latour, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2006.
2. « We must first begin with the network, not the patriarchy » (p. 75).
3. Pour une présentation du langage de la traduction, voir Michel Callon, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des matins-pêcheurs dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n° 36, 1986, p.169-208.
4. Bruno Latour et Steve Woolgar, *La Vie de laboratoire : la production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1996.
5. Dans *La Culture des problèmes publics : l'alcool au volant, la production d'un ordre symbolique*, Paris, Économica, 2009, Joseph Gusfield décrit le même type d'opération : « La connaissance et la loi ne sont pas des marbres luisants déposés sur une plage, attendant le regard averti de l'expert pour être découverts. Les "faits de l'alcool sont arrachés à une masse de données, nettoyés, polis, vernis, retouchés ici et là, et offerts comme des découvertes dans le contexte de préoccupations pratiques et concrètes de leur découvreur » (p. 22).
6. Christopher Gad and Casper Bruun Jensen, « On the Consequences of Post-ANT », *Science, Technology, and Human Values*, vol. 35, n° 1, p. 55-80.
7. Bertrand Renard, « La technologie ADN dans la justice pénale : une illustration de la recomposition de l'action de la justice par la science, la technique et l'expertise ? », *Droit et Cultures*, n° 61, 2011 et « L'identification génétique et la discrétion des controverses scientifiques dans son usage par la justice pénale », *Déviance et Société*, vol. 37, n° 3, 2013, p. 289-303.
8. « It is Constructed, Therefore It is True » (p. 134). « It is *because* [facts] are fabricated, that they are real and autonomous » (p. 131).

AUTEUR

ROMAIN JUSTON

Doctorant en sociologie au laboratoire Printemps (UVSQ).